

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 12447
Numéro SIREN : 850 519 208
Nom ou dénomination : 3AM

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 137300

3AM

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 38 rue Boileau- 75016 PARIS
850 519 208 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix-sept heures,

Monsieur Laurent BESNAINOU, associé unique, propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 Euros composant le capital social de la société 3AM,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le montant des capitaux propres est inférieur à la moitié du capital social.

Il appartient donc à l'associé unique, en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, de décider, s'il y a lieu à dissolution de la société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, par application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Laurent BESNAINOU

Associé unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.